

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **6 juin 2016** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Michel Boilard  
                          Monsieur Fernand Brousseau  
                          Monsieur Marco Julien  
                          Monsieur Bertrand Le Grand  
                          Madame Monia Thivierge  
                          Madame Nathalie Vallée

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Neuf (9) citoyens sont présents dans la salle.

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à tous.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2016-06-01**

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour en reportant le point 17 (formation de l'inspecteur municipal).

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de mai 2016
6. Fermeture du bureau jeudi matin
7. Postes Canada
8. Factures à autoriser
9. Achat d'une imprimante tout-en-un
10. Carte de guichet automatique et dépôt commercial
11. Formation en secourisme pour l'inspecteur municipal et son adjoint
12. Programme d'aide financière-Infrastructures Canada
13. PIIA : Recommandations du CCU
14. Avis de motion – Stationnement interdit sur la rue Principale
15. Adoption du Règlement d'emprunt – unité d'urgence
16. Asphaltage des cours-soumissions
17. Formation de l'inspecteur municipal – traitement des eaux usées
18. Embauche des animateurs et accompagnateur
19. Inscription à un tournoi de soccer
20. Projet Croque-livres
21. Assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau BIBLIO
22. Repas remerciement aux bénévoles du comité Défi d'Issoudun
23. Rénovations de la cuisine et de la salle communautaire
24. Projet d'un parc pour planches à roulettes
25. Rencontre des coordonnateurs en loisir de la MRC
26. Divers
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

#### RÉSOLUTION 2016-06-02

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal avec dispense de lecture.

### 4. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Boilard mentionne que le service incendie a déposé son rapport trimestriel. Il mentionne également que le coût final pour l'achat de l'unité d'urgence est maintenant connu : 160 000 \$. Madame la mairesse précise que le règlement d'emprunt devrait être adopté à cette séance.

Monsieur Le Grand mentionne qu'il y a eu moins de personnes au Défi Issoudun à cause de la température en début de journée. Malgré cela il y a eu plus de 300 personnes. Les jeux gonflables, incluant l'arche, ont dû être annulés.

Monsieur Le Grand fait état de la situation en ce qui concerne le paiement pour la collecte sélective. Il y a du retard et le montant qui sera versé maintenant pour 2015 est de 1 348 \$. On devra attendre au début de 2017 pour recevoir la balance du paiement de 2015. Il mentionne également qu'il y aura des coûts supplémentaires pour les vidanges, en partie à cause des équipements qui brisent.

### 5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE MAI 2016

#### RÉSOLUTION 2016-06-03

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés et à payer mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	NOM	DESCRIPTION	DÉPENSES/ CRÉDIT
CPF1600210	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MDJ	859,63 \$
CPF1600211	PHILIPPE GOSSELIN& ASS.L	MAZOUT NO 2	99,82 \$
CPF1600212	ROGER GRENIER INC	ACRYLIQUE	455,16 \$
CPF1600213	ROGER GRENIER INC	CHAÎNE POUR CHIEN	40,55 \$
CPF1600215	FONDS D'INFORMATION SUR	AVIS DE MUTATION	16,00 \$
CPF1600216	FOURNITURES DE BUREAU DE	CAHIER, CHEMISE, DATEUR, CYAN	273,59 \$
CPF1600217	ADMQ	CONGRÈS ANNUEL	578,32 \$
CPF1600219	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. GARAGE ET CHALET	914,98 \$
CPF1600220	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. C.C. LOYER	144,28 \$
CPF1600221	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. BUREAU MUNICIPAL	977,06 \$
CPF1600222	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. C.C.	855,32 \$
CPF1600223	VIDÉOTRON S.E.N.C.	TÉLÉPHONE	33,75 \$
CPF1600224	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONE	160,47 \$
CPF1600225	ENTREPRISES G DELISLE	DERNIER VERSEMENT	22 665,84 \$
CPF1600226	EXCAVATION R.LEMAY	PIERRE - RANG 6	432,71 \$
CPF1600227	IMPRESSIONNE-MOI	ISSOUDUNOIS-DÉFI ISSOUDUN	91,06 \$
CPF1600228	IMPRESSIONNE-MOI	DÉFI ISSOUDUN	16,95 \$
CPF1600229	SERVICE INCENDIE EN COMM	SERVICE INCENDIE COMMUN	3 008,21 \$
CPF1600230	MUNICIPALITÉ LAURIER STA	SERVICE VIDANGES COMMUN	1 381,23 \$
CPF1600231	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	SERVICE RÉCUPÉRATION COMMUN	1 205,37 \$
CPF1600232	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 936,10 \$
CPF1600233	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	1 934,46 \$
CPF1600234	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT	3 687,85 \$
CPF1600235	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ADMIN. GÉN.	5 099,75 \$
CPF1600236	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUES - MAI 2016	312,14 \$

CPF1600237	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ C.C. (RÉEL)	3 527,95 \$
CPF1600238	HYDRO-QUÉBEC	SÛRETÉ DU QUÉBEC	79 106,00 \$
CPF1600239	SERVICES DE CARTES DESJA	CARBURANT	69,09 \$
CPF1600240	SERVICES DE CARTES DESJA	CARBURANT	75,84 \$
CPF1600241	SERVICES DE CARTES DESJA	FIL, CHARGEUR USB, ALBUM	30,43 \$
CPF1600242	SERVICES DE CARTES DESJA	CARBURANT	72,64 \$
CPF1600243	SERVICES DE CARTES DESJA	CARBURANT	28,09 \$
CPF1600244	SERVICES DE CARTES DESJA	NOURRITURE CHIEN	17,24 \$
CPF1600245	SERVICES DE CARTES DESJA	FOURNITURES DÉFI ISSOUDUN	65,16 \$
CPF1600246	SERVICES DE CARTES DESJA	DÎNER FORMATION AQLM	18,52 \$
CPF1600247	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS	68,81 \$
CPF1600248	GR. GAÉTAN CASTONGUAY	POTEAU ET LUMIÈRE / GARAGE	2 683,68 \$
CPF1600249	MARTIN MERCIER NOTAIRE	RENUMÉROTATION CADASTRALE	1 188,78 \$
CPF1600251	SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC	SURETÉ DU QUÉBEC	79 106,00 \$
CPF1600252	SERVICES DE CARTES DESJA	DÉFI ISSOUDUN-DOCUEXPRESS	172,41 \$
CPF1600253	ROGER GRENIER INC	AMPOULE MERCURE	39,07 \$
CPF1600254	ROGER GRENIER INC	AMPOULE MERCURE	39,07 \$
CPF1600257	ENTREPRISES G DELISLE	RÉPARATION 6E RANG	709,97 \$
CPF1600258	SERVICE INCENDIE EN COMM	FEU D'HERBE AUTOROUTE 20	1 029,00 \$
CPF1600259	SERVICE INCENDIE EN COMM	ALARME ANNULÉE-MARTIN LAFLAM	878,60 \$
CPF1600260	SERVICE INCENDIE EN COMM	FEU CHEMINÉE HUGUES DUGAS	514,75 \$
CPF1600261	ADT CANADA	SYSTÈME D'ALARME	98,65 \$
CPF1600262	EXCAVATIONS BROUSSEAU ET	PONT CHEMIN MARIGOT	392,61 \$
CPF1600263	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONE, SANS-FIL	103,76 \$
CPF1600264	HYDRO-QUÉBEC	POSTE DE POMPAGE	4 280,20 \$
CPF1600266	EXCAVATIONS YVON GRONDIN	TRAVAUX 6E RANG	432,71 \$
CPF1600267	RÉAL TURGEON	FABRICATION VÉLO SMOOTHIE	150,00 \$
CPF1600268	IMPRESSIONNE-MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	66,23 \$
CPF1600269	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	NIVELEUSE 5E, 6E, RTE MARIGOT	2 512,78 \$
CPF1600270	BML DIVISION SINTRA	12 TONNES EB5R20-1	978,59 \$
CPF1600271	PORTE GARAGE SM	PORTE GARAGE	948,54 \$
CPF1600272	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE AMIANTE PLANCHER	143,72 \$
CPF1600273	LOUIS HOUDE	REFONTE SITE INTERNET	1 362,00 \$
CPF1600274	TELUS QUÉBEC	FACTURE MAI 2016	76,41 \$
CPF1600275	RENÉ CÔTÉ	RÉPARATION ASPHALTE-HEURES	304,00 \$
CPF1600276	MÉLANIE DAUDELIN	MAQUILLAGE DÉFI ISSOUDUN	150,00 \$
CPF1600277	DOCUMENT EXPRESS	INFOGRAPHIE DÉFI ISSOUDUN	59,80 \$
CPF1600278	CHAPITEAU RIVE-SUD INC.	LOCATION CHAPITEAU DÉFI	363,51 \$
CPF1600279	CAROLINE LACASSE	ÉPONGES, CUVE	18,68 \$
CPF1600280	CAROLINE LACASSE	BALLONS, RUBAN, VERRES-DÉFI	16,35 \$
CPF1600281	LUCIE BEAUDOIN	LOCATION ROUE (DÉFI ISSOUDUN)	70,13 \$
CPF1600282	GR. GAÉTAN CASTONGUAY	POTEAU/ÉCLAIRAGE GARAGE	155,53 \$
CPF1600283	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉV	LOCALISATION/REGISTRE AMIANTE	758,84 \$
CPF1600284	U.R.L.S CHAUDIÈRE-APPALA	FORMATION ÉLIANE HÉBERT-TDJ	203,20 \$
CPF1600286	QUINCAILLERIE MAURICE HA	BOIS POUR BALCON SUD	259,90 \$
CPF1600287	ROGER GRENIER INC	VENTOUSE POUR TOILETTES	16,09 \$
CPF1600289	ENTREPRISES G DELISLE	CAMION ASPHALTE-RG PLAINES	767,58 \$
CPF1600290	GR. GAÉTAN CASTONGUAY	REMPLACEMENT LUMIÈRE DEL	385,17 \$
CPD1600214	CIB	ENLEVER 2E ORDI SOUTIEN TECHN	814,89 \$
CPD1600218	HYDRO-QUÉBEC	REDRESSEMENT OCT-MARS	45,08 \$
CPD1600250	HYDRO-QUÉBEC	SURETÉ DU QUÉBEC	79 106,00 \$
CPD1600255	ROGER GRENIER INC	FORET BOIS	11,20 \$
CPD1600256	ROGER GRENIER INC	FORET BOIS	27,87 \$
CPD1600265	HYDRO-QUÉBEC	ROUTE DES BARONS	3 613,13 \$
CPD1600288	ROGER GRENIER INC	RETOUR VENTOUSE TOILETTE	16,09 \$
		<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>231 696,68 \$</b>
		<b>TOTAL SALAIRES NETS:</b>	<b>9 495,66 \$</b>
		<b>TOTAL DÉPENSES (sans les crédits):</b>	<b>241 192,34 \$</b>

## **6. FERMETURE DU BUREAU JEUDI MATIN**

La directrice générale souhaite rappeler que le bureau sera fermé jeudi en avant-midi puisqu'elle sera à la MRC pour faire la première offre sur l'immeuble vendu pour taxes impayées.

## **7. POSTES CANADA**

### **RÉSOLUTION 2016-06-04**

ATTENDU QUE le service postal canadien fait l'objet d'un examen;

ATTENDU QUE la municipalité est invitée à y participer;

ATTENDU QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs des postes sollicitent notre collaboration;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de transmettre une lettre destinée au groupe de travail de l'Examen de Postes Canada.

## **8. FACTURE À AUTORISER**

### **RÉSOLUTION 2016-06-05**

ATTENDU QUE Me Mercier, notaire, a produit les documents pour cinq (5) lots faisant l'objet de renumérotation cadastrale;

ATTENDU QU'il était convenu que ces actes étaient au frais de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2016 mais qu'elle était prévue au budget 2015;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires sont disponibles au surplus accumulé;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la facture de Me Mercier au montant de 1 188,78 \$ toutes taxes incluses et de s'approprier ce montant à même le surplus accumulé.

## **9. ACHAT D'UNE IMPRIMANTE TOUT-EN-UN**

### **RÉSOLUTION 2016-06-06**

ATTENDU QUE le bureau municipal fonctionne avec trois (3) imprimantes;

ATTENDU QU'une des imprimantes nécessite d'être réparée;

ATTENDU QUE le coût estimé de réparation s'élève minimalement à 360 \$;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté un projet de remplacement des trois (3) imprimantes pour une seule qui ferait toutes les actions requises au fonctionnement du bureau;

ATTENDU QUE le coût de l'imprimante proposée est inférieur au coût de la réparation de l'imprimante défectueuse;

ATTENDU QUE le coût unitaire par copie est similaire au coût actuel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à procéder à l'achat d'une imprimante tout-en-un pour un montant de 330 \$ plus les taxes.

#### **10. CARTE DE GUICHET AUTOMATIQUE ET DÉPÔT COMMERCIAL**

##### **RÉSOLUTION 2016-06-07**

ATTENDU QUE la directrice générale doit procéder hebdomadairement au dépôt des paiements reçus;

ATTENDU QUE les dépôts doivent se faire directement au comptoir de la caisse;

ATTENDU QUE cette façon de procéder n'est ni pratique ni sécuritaire;

ATTENDU QUE la carte de guichet automatique permet de faire des dépôts à tout instant;

ATTENDU QUE la carte de guichet automatique permet les dépôts mais pas les retraits;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter que la directrice générale se munisse d'une carte de guichet automatique et de reporter ultérieurement la décision quant au dépôt commercial.

#### **11. FORMATION EN SECOURISME POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET SON ADJOINT**

##### **RÉSOLUTION 2016-06-08**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal doit renouveler ses compétences en matière de secourisme;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal adjoint doit obtenir un minimum de compétences en matière de secourisme;

ATTENDU QUE la formation de l'inspecteur municipal est entièrement payée par la CNESST (anciennement CSST);

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal adjoint peut suivre la même formation que les animateurs du terrain de jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à suivre la formation aux dates qui lui conviennent et de rembourser les frais du dîner selon le règlement 01-2012; d'autoriser l'inspecteur municipal adjoint à suivre la formation donnée pour les animateurs du terrain de jeux et de payer les frais de formation de 75 \$.

## 12. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – INFRASTRUCTURES CANADA

### RÉSOLUTION 2016-06-09

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a lancé en 2015 le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

ATTENDU QUE la municipalité a jusqu'au 8 juillet 2016 pour déposer une demande de subvention pouvant atteindre 50% des coûts du projet;

ATTENDU QUE le mur de briques du centre communautaire a besoin d'être restauré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

- de présenter une demande de subvention au programme PIC 150 sous le volet *Une économie axée sur une croissance propre*;
- d'autoriser la directrice générale à signer les documents requis.

## 13. PIIA : RECOMMANDATIONS DU CCU

### RÉSOLUTION 2016-06-10

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin dernier et a déposé son procès-verbal avec ses recommandations;

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de monsieur Sylvain Décarie, propriétaire de l'immeuble situé au 259, rue Principale, de couper un arbre devenu dangereux;

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de monsieur Daniel Croteau et madame Geneviève Bilodeau, propriétaires de la résidence au 474, route de l'Église, pour la construction d'un patio dans la cour arrière;

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de monsieur Benoît Hamel, propriétaire du 482, route de l'Église, pour la construction d'un garage;

ATTENDU QUE le CCU recommande **de refuser** la demande monsieur Normand Charest, au nom de la Fabrique de St-Flavien, qui a déposé un projet sommaire pour le mémorial dans le cimetière et qu'il reste des questions quant au résultat attendu du mémorial proposé.

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de madame Nathalie Vallée et monsieur Luc Desjarlais, propriétaires de la résidence au 299, rue Principale, de peindre la galerie de la même couleur qu'actuellement soit blanc.

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de monsieur Marcellin Demers, propriétaire de la résidence au 308, rue Principale, de peindre la galerie de la même couleur qu'actuellement soit gris.

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de Gestion Mailloux, propriétaire de l'immeuble situé au 267, rue Principale, pour couper des arbres malades devenus dangereux.

ATTENDU QUE le CCU recommande **d'accepter** la demande de monsieur Christian Charest, propriétaire de l'immeuble situé au 312, rue Principale, afin de couper des arbres morts devenus dangereux.

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les recommandations du CCU telles que présentées.

**14. AVIS DE MOTION – STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE PRINCIPALE**

**RÉSOLUTION 2016-06-11**

**Avis de motion** est donné par monsieur Marco Julien que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement no 2016-05 interdisant le stationnement en certains endroits de la rue Principale sera adopté.

**15. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT – UNITÉ D'URGENCE**

**RÉSOLUTION 2016-06-12**



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

**RÈGLEMENT 2016-04**

---

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION  
À PROCÉDER À L'ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE  
POUR LE SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN**

---

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Sacré-Cœur d'Issoudun a une entente inter-municipale avec les municipalités de Laurier-Station et de Saint-Flavien concernant la fourniture des services incendie;

ATTENDU QUE le Service d'incendie en commun juge pertinent d'acheter une unité d'urgence neuve en raison de la non-conformité du camion existant;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire un emprunt de 160 000 \$ pour l'ensemble du coût d'acquisition de ladite unité d'urgence;

ATTENDU QUE l'article 3 de l'entente prévoit que « toutes dépenses majeures d'achat, d'entretien ou de renouvellement de machineries ou d'accessoires devront toutefois être décrétées par règlement de chacun des conseils municipaux concernés »;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la résolution no 2016-05-17 adoptée à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 2016-04 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **ARTICLE 2**

La municipalité de Notre-Dame-Du-Sacré-Cœur d'Issoudun autorise la municipalité de Laurier-Station à procéder à l'achat d'une unité d'urgence suivant l'entérinement par le comité du Service d'incendie en commun du soumissionnaire retenu.

## **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 6 juin 2016.

---

Annie Thériault  
Mairesse

---

Lucie Beaudoin  
Directrice générale et sec.-très.

Ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 juin 2016.  
L'affichage de l'avis public de son adoption a été effectué le 10 juin 2016.

## **16. ASPHALTAGE DES COURS - SOUMISSIONS**

### **RÉSOLUTION 2016-06-13**

ATTENDU QUE la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour l'asphaltage des cours municipales au centre communautaire;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissionnaires invités ont répondu à l'appel;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'exécuter tous les travaux prévus à cette soumission, soient les zones 1, 2 et 3;

ATTENDU QUE les résultats pour ces 3 zones sont les suivants (prix incluant les taxes) :

Les entreprises Lévisiennes	41 965,88 \$
BML Construction	43 989,44 \$
Pavage Lagacé et frères	46 313,08 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Les entreprises Lévisiennes pour faire l'asphaltage des cours municipales (zones 1, 2 et 3), en accord avec le devis d'appel d'offre pour un montant global ne dépassant 41 965,88 \$ toutes taxes incluses.

## **17. FORMATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## **18. EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ACCOMPAGNATEUR**

### **RÉSOLUTION 2016-06-14**

ATTENDU QUE la municipalité offre un service de terrain de jeux au cours de l'été;



ATTENDU QUE le nombre de jeunes inscrits nécessitent l'emploi de trois (3) animateurs et animatrices;

ATTENDU QU'un jeune avec des besoins spéciaux sera présent;

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs a estimé les besoins pour l'été;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'embaucher Joakim Julien, Vicky Couture et Éliane Hébert comme animateur-trices et Maxim Cayer à titre d'accompagnateur;
- de prévoir environ 3 jours préparatoires avant le début du terrain de jeux pour les informer, fournir les directives d'usage par la coordonnatrice des loisirs et préparer les activités estivales;
- de prévoir environ 45 heures par semaine pour les animateurs-trices et 28 heures par semaine pour l'accompagnateur sur une durée de 8 semaines;
- d'offrir soit le salaire minimum (10,75 \$) pour une première année, soit un salaire bonifié de 0,25 \$ pour chaque année supplémentaire en tenant compte que les salaires sont partiellement couverts par la subvention du programme Carrière Emploi Été.

## **19. INSCRIPTION À UN TOURNOI DE SOCCER**

### **RÉSOLUTION 2016-06-15**

ATTENDU QUE la coordonnatrice demande à inscrire l'équipe de soccer U-07 mixte à un tournoi;

ATTENDU QUE ce tournoi a lieu à Saint-Étienne de Lauzon les 15, 16 et 17 juillet 2016;

ATTENDU QUE les organisateurs de ce tournoi demandent un dépôt de garantie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inscription de l'équipe au tournoi, de payer les frais d'inscription de 160 \$ et de faire le dépôt de garantie de 50 \$.

## **20. PROJET CROQUE-LIVRES**

### **RÉSOLUTION 2016-06-16**

ATTENDU QUE les bénévoles de la bibliothèque ont déposé une demande pour la fabrication de croque-livres;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à ce projet et souhaite impliquer le plus de gens possible incluant les jeunes;

ATTENDU QUE pour fabriquer les croque-livres divers matériaux sont requis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Nathalie Vallée et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un budget maximal de 500 \$ pour l'achat de matériel pour la fabrication de deux (2) croque-livres.

## **21. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DU RÉSEAU BIBLIO**

### **RÉSOLUTION 2016-06-17**

ATTENDU QUE l'assemblée générale du Réseau Biblio a lieu le 8 juin;

ATTENDU QUE la conseillère responsable de la bibliothèque, madame Nathalie Vallée et six (6) bénévoles souhaitent y participer;

ATTENDU QU'à cette occasion, des certificats de reconnaissance pour souligner l'implication des bénévoles leur seront remis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser madame Vallée et six (6) bénévoles à participer à l'assemblée générale et de défrayer les coûts inhérents tels que prévus au règlement 01-2012.

## **22. REPAS REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES DU COMITÉ DÉFI ISSOUDUN**

### **RÉSOLUTION 2016-06-18**

ATTENDU QUE les membres du comité Défi Issoudun travaillent très fort pour faire de cette activité un succès;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite reconnaître l'implication de ces bénévoles;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un montant maximal de 25 \$ par bénévole pour défrayer les frais d'un repas payable sur présentation d'une pièce justificative.

## **23. RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

### **RÉSOLUTION 2016-06-19**

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs a déposé l'ensemble des subventions à recevoir et des coûts prévus à ce jour;

ATTENDU QUE le montant total est couvert presque entièrement par les subventions et le budget de la municipalité;

ATTENDU QU'il est opportun de peindre toute la salle et la cuisine avant d'installer le prélat;

ATTENDU QUE le coût pour la peinture n'est pas encore connu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter que les coûts supplémentaires, le cas échéant, soient prélevés à même le surplus accumulé.

#### **RÉSOLUTION 2016-06-20**

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la coordonnatrice aux loisirs d'aller en soumission pour faire peindre la salle communautaire.

#### **RÉSOLUTION 2016-06-21**

Il est proposé par monsieur Michel Boilard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la coordonnatrice aux loisirs de procéder aux travaux tels que présentés.

#### **24. PROJET D'UN PARC POUR PLANCHES À ROULETTES**

Le conseil municipal prend acte de la pétition qui a été déposée à madame la mairesse concernant la mise en place d'un parc pour planches à roulettes (skate park). Le projet sera étudié pour l'année 2017.

Monsieur Michel Boilard quitte la séance.

#### **25. RENCONTRE DES COORDONNATEURS EN LOISIR DE LA MRC**

##### **RÉSOLUTION 2016-06-22**

ATTENDU QUE les coordonnateurs en loisir de la MRC ont manifesté le besoin de se rencontrer quelques fois par année;

ATTENDU QU'ils ont convenu que la rencontre se ferait en itinérance sur le territoire;

ATTENDU QUE lorsque ce sera le tour d'Issoudun de recevoir les coordonnateurs en loisir, collation et breuvage pourront être gracieusement offerts;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Monia Thivierge et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la coordonnatrice des loisirs à participer à ces rencontres et de payer les frais de déplacement, lorsque requis;
- d'offrir collation et breuvage lorsque la rencontre a lieu à Issoudun pour un montant ne dépassant pas 50 \$.

#### **26. DIVERS**

Aucun point.

#### **27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Clément Bédard, responsable du Club des Téléguidés, dépose au conseil le bilan de l'année 2016-2016 ainsi que la somme de 378,35 \$. Il mentionne que

monsieur Frédéric Bergeron sera désormais le responsable de l'activité. Monsieur Bédard formule un souhait au conseil : que l'argent versé serve à des activités. Le conseil en prend acte.

#### **RÉSOLUTION 2016-06-23**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de remercier monsieur Clément Bédard pour son implication bénévole et l'organisation de l'activité du Club des téléguidés pendant plusieurs années.

- Une citoyenne mentionne que le nom de la rue Principale est «Principale» et non «Bois-Francis». Il est alors question de tous les panneaux (pancartes) de rues à vérifier. La directrice générale verra à en aviser l'inspecteur municipal dès son retour de vacances.
- Un citoyen mentionne que la rue Principale et la route de l'Église devraient être nettoyées.
- On demande à faire changer la position de la limite de vitesse à 50 km/h sur la route de l'Église. Actuellement, cette pancarte est beaucoup trop près de la zone des résidences.
- Un citoyen demande combien de personnes ont eu des baisses de taxes. Madame la mairesse répond que nous ne le savons pas. Monsieur Charest remet un document à la conseillère madame Monia Thivierge, document en lien avec les aînés et la pauvreté. Il exprime clairement qu'il souhaite que son compte de taxes diminue d'au moins 500 \$.

#### **28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION 2016-06-24**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h30.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

---

Annie Thériault, mairesse

---

Lucie Beaudoin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

